

Au Grand Conseil du canton de Vaud

Interpellation : La charge de Conseiller d'Etat permet-elle toute propagande ?

Développement :

L'année passée, le peuple vaudois a accepté la loi sur les PC Familles et les rentes-pont. Soit. Une majorité de la droite s'y était opposée. Soit. Le peuple a tranché en acceptant cette loi. Nous en sommes conscients et respectons ce choix.

Quelques mois ont passé, et maintenant alors que nous sommes en période électorale, notre cher Conseiller d'Etat socialiste décide d'envoyer une missive à quelque 8000 familles, qui ont potentiellement le droit à ces PC Familles.

Nous sommes en droit de nous poser quelques questions. En effet, si la démarche d'information peut être tolérée, bien que cela soit limite, le faire pendant la période électorale est un véritable scandale. Cela s'appelle une campagne électorale déguisée. En effet, qui ne votera pas pour M. le Conseiller d'Etat socialiste s'il reçoit un courrier de ses soins l'appelant à profiter des largesses de l'Etat ?

La question mérite en tous les cas d'être posée. Ainsi, je me permets d'interpeller le Conseil d'Etat sur ce sujet.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Depuis quand un Conseiller d'Etat peut puiser dans les caisses de l'Etat pour mettre en valeur un point de sa politique ?
2. De quel droit le Conseil d'Etat a-t-il effectué cet envoi ?
3. Quelle image du canton un tel envoi donne-t-il ?
4. Que penseront les citoyens qui paient des impôts de la manière dont est dépensée l'argent de leur labeur, pour l'envoi de lettres de propagande du ministre socialiste ?

Michel Miéville, député
Ecublens, le 6 mars 2012
Souhaite développer

